

29, rue Principale

B.P. 40081 67162 WISSEMBOURG CEDEX

Tél.: 03 88 54 84 00 - Fax.: 03 88 54 35 29

# REGLEMENT DES DECHETERIES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de l'Environnement.

Vu le Règlement Sanitaire Départemental du 26 mars 1980 mis à jour en janvier 2011.

Vu la délibération du Bureau du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin, en date du 28 août 2012, considérant les horaires d'ouverture des déchèteries du 1er avril au 30 septembre de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, puis du 1er octobre au 31 mars de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Est arrêté le règlement suivant :

### Article 1 : Objet de la déchèterie

Les déchèteries du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin doivent permettre :

- aux habitants d'évacuer dans de bonnes conditions les déchets non collectés en porte à porte par le service d'enlèvement des déchets ménagers,
- de tolérer que les artisans et commerçants y déposent uniquement leurs déchets recyclables dans l'attente de la mise en place de leurs propres filières,
- d'économiser les matières premières en recyclant au maximum les déchets apportés : papiers, cartons, ferrailles, huiles usagées, verre, déchets verts....
- de limiter les dépôts sauvages,
- de traiter les déchets non valorisés dans des centres spécialisés agréés.

## Article 2: Horaires d'ouverture

Les déchèteries de Beinheim, Betschdorf, Hatten, Lauterbourg, Lembach, Mertzwiller, Niederbronn-les-Bains, Soultz-sous-Forêts, Wintzenbach, Wissembourg et Woerth sont ouvertes au public du mardi au samedi (sauf jours fériés).

Horaires du 1er avril au 30 septembre :

9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.

Horaires du 1er octobre au 31 mars :

9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Leurs accès sont interdits aux artisans et commerçants le vendredi et le samedi.

## Article 3 : Déchets acceptés

Sont acceptés les déchets ménagers suivants provenant exclusivement du secteur des communes membres du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin (voir annexe) :

- Ampoules et néons,
- Batteries,
- Bois.
- Bouchons de liège,
- Cartouches d'encre,
- Déchets verts.
- Electroménagers,
- Ferraille.
- Gravats et déblais issus du bricolage familial,
- Huile cuisine,
- Huile moteur,
- Non recyclables (polystyrène, plâtre...),
- Papier/carton,
- Piles,
- Toxiques (résidus ménagers de peinture, solvant, décapant, essence...),
- Verre,
- Vêtements.

### Article 4: Déchets interdits conformément à la réglementation

Sont interdits tous les déchets qui ne sont pas conformes à l'article 3 et en particulier :

- Les déchets putrescibles (à l'exception des déchets de jardins),
- Les déchets industriels, artisanaux et commerciaux non conformes à l'article 3,
- Les déchets présentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif, non conformes à l'article 3,
- Les déchets anatomiques ou infectieux, les cadavres d'animaux,
- Les pneus (repris par les garagistes),
- Les souches d'arbres et toute matière non compactable,
- La terre.
- La sciure,
- Les traverses de chemin de fer,
- Les bouteilles de gaz.

Le gardien de la déchèterie est habilité à refuser des déchets non conformes au règlement. Il est chargé d'en aviser, dans ce cas, le siège du SMICTOM à Altenstadt et consigne tout refus dans un registre qu'il tient à jour.

## Article 5 : Principe d'accès à la déchèterie

La déchèterie est un centre d'apport volontaire réservé exclusivement aux habitants du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin pour des déchets produits dans le périmètre du syndicat.

Tout utilisateur devra se soumettre aux formalités de contrôle préalable déterminant le lieu de résidence.

- ⇒ Ce service est gratuit pour les particuliers dans la limite d'un apport de 2 m3 par semaine.
- ⇒ Pour le professionnel (commerçant, artisan ou exploitant agricole), l'accès à la déchèterie est possible uniquement pour les matières recyclables et ce, à titre payant à concurrence de 2 m3 par semaine maximum. Il devra s'acquitter du paiement sur place au moyen de tickets à acheter auprès de :
  - La Trésorerie de Wissembourg : Cour de la Commanderie 2 rue de l'Ordre Teutonique BP 40 67161 Wissembourg Cedex Tél. 03.88.94.01.29.
  - La Mairie de Niederbronn les Bains: 2 place de l'Hôtel de Ville 67110
    Niederbronn les Bains Tél. 03.88.80.89.89.

### Article 6 : Comportement et responsabilités des usagers

Le pré-tri des déchets sera effectué par les utilisateurs avant d'arriver sur le site pour éviter l'encombrement dû à un stationnement prolongé. Le stationnement des véhicules des usagers de la déchèterie n'est autorisé sur le site que pendant le déversement des déchets dans les conteneurs et ce pour éviter tout encombrement.

L'accès à la déchèterie, et notamment les opérations de déversement des déchets dans les conteneurs, les manœuvres automobiles se font aux risques et périls des usagers qui sont civilement responsables des dommages qu'ils causent aux biens ou aux personnes dans l'enceinte de la déchèterie.

#### Obligations de l'usager :

- Respecter les instructions du gardien,
- Respecter les règles de circulation sur le site (circulation à vitesse réduite, sens de circulation...),
- Ne pas descendre dans les conteneurs,
- Ne pas récupérer d'objets,
- Effectuer le tri conforme des matériaux en respectant la signalétique et les consignes indiquées pour chaque conteneur et par le gardien.

### Article 7 : Gardiennage et accueil des utilisateurs

Le gardien est présent en permanence pendant les heures d'ouverture précisées à l'article 2. Il est chargé de :

- Assurer l'ouverture et la fermeture de la déchèterie,
- Veiller à l'entretien du site,
- Contrôler la nature des déchets par l'ouverture des sacs ou de tout autre contenant et les conditions d'accès conformément aux articles 3, 4 et 5,
- Informer les utilisateurs et obtenir un tri conforme des matériaux,
- Tenir les registres des entrées et des réclamations.

### Article 8 : Infraction au règlement - Pénalités

Seront considérées comme infractions au règlement :

- Toute action visant à entraver le bon fonctionnement de la déchèterie par le non-respect du règlement intérieur,
- Toute livraison de déchets interdits tels que définis à l'article 4,
- Tout dépôt de déchets aux abords de la déchèterie ou hors des conteneurs prévus à cet effet, pendant et en-dehors des heures d'ouverture (assimilable à un dépôt clandestin sur la voie publique). Les contrevenants s'exposent aux sanctions prévues à cet effet par les lois et règlements en vigueur,
- Toute action de chiffonnage et de récupération (les ordures deviennent propriété du SMICTOM au moment de leur chargement dans les bennes).
- Toute action visant à entraver le bon fonctionnement de la déchèterie par le non-respect du règlement intérieur.

Les infractions au présent règlement constatées par le Président, toute personne habilitée par le Président ou par la règlementation en vigueur, donneront lieu à des poursuites devant les tribunaux compétents.

## Article 9: Application

Le présent règlement est applicable à partir de sa publication.

Le Président et les agents du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin sont chargés de l'exécution du présent règlement.

Fait à Wissembourg, le 10 juin 2013

Le Président

Frédéric REISS



#### 29, rue Principale Altenstadt

B.P. 40081 67162 WISSEMBOURG CEDEX

Tél.: 03 88 54 84 00 - Fax.: 03 88 54 35 29

### **ANNEXE**

### Liste des communes membres du SMICTOM du Nord du Bas-Rhin

Altenstadt Aschbach Beinheim Betschdorf Biblisheim Birlenbach Bitschhoffen Bremmelbach Buhl Cleebourg Climbach Croettwiller Dambach Dieffenbach les Woerth Drachenbronn Durrenbach Eberbach près Seltz Eberbach près Woerth Engwiller Eschbach Forstheim Froeschwiller Goersdorf Griesbach Gumbrechtshoffen Gundershoffen Gunstett Hatten Hegeney Hermerswiller Hoffen Hohwiller Hunspach

Ingolsheim

Keffenach Kesseldorf Kindwiller Kuhlendorf Kutzenhausen Lampertsloch Langensoultzbach Laubach Lauterbourg Leiterswiller Lembach Lobsann Mattstall Memmelshoffen Merkwiller Pechelbronn Mertzwiller Mietesheim Mitschdorf Morsbronn les Bains Mothern Munchhausen Neewiller près Lauterbourg Nehwiller près Woerth Niederbronn les Bains Niederlauterbach Niederroedern Niedersteinbach Oberbronn Oberdorf – Sparbach Oberhoffen les Wissembourg Oberlauterbach Oberroedern Obersteinbach

Offwiller

Preuschdorf Reichshoffen Reimerswiller Retschwiller Riedseltz Rittershoffen Rothbach Rott Salmbach Schaffhouse près Seltz Scheibenhard Schleithal Schoenenbourg Schwabwiller Seebach Seltz Siegen Soultz sous Forêts Steinseltz Stundwiller Surbourg Trimbach Uhrwiller Uttenhoffen Walbourg Weiler Windstein Wingen Wintzenbach Wissembourg Woerth Zinswiller